

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

PROCES VERBAL

Le mercredi 7 février 2024 à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du jeudi 1 février 2024, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni Pôle Champagne Vesle, 18 rue du Moutier à Gueux sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

M. Xavier ALBERTINI, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. David CHATILLON, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, M. Bruno COCHEMÉ, M. Christophe CORBEAUX, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Thomas DUBOIS, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Pascal GARNOTEL, M. Pierre GEORGIN, M. Damien GIRARD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Nicolas HABARE, M. Alain HIRAUT, M. Michel HUTASSE, M. Michel KELLER, Mme Chantal LANTENOIS, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Frédéric LEPAN, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Jean MARX, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Franck NOEL, Mme Annie PERRARD, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. André TETENOIRE, M. Alain TOULLEC, Mme Catherine VAUTRIN, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER.

Je déclare la séance ouverte.

Le quorum ayant été constaté à l'issue de l'émargement, le Bureau peut valablement délibérer.

J'invite l'Assemblée à procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire, parmi les élus dotés de la signature électronique.

Je vous indique que les candidatures par rang d'âge sont :

- Secrétaire : Mme Claudine ROUSSEAU,
- Vice-secrétaire : Mme Katia BEAUJARD,

Si le Bureau communautaire est d'accord sur ces désignations, je vous suggère de me le faire savoir à main levée.
Merci

Je tenais à vous annoncer qu'à la suite des élections des membres du Bureau communautaire, le 29 janvier dernier, Monsieur Marcel VERGEZ et Monsieur Thibault LOCQUARD ont été appelés respectivement aux fonctions de 34ème et de 39ème, membre du bureau. Je les déclare donc installés dans cette fonction.

Je leur souhaite en mon nom et également en celui de mes collègues la bienvenue au sein de notre Bureau communautaire.

Je tenais également à vous annoncer que notre collègue, maire d'Auménancourt, Monsieur Christophe MAHUET, membre de ce bureau a reçu délégation de compétence et de signature en charge des relations avec le Conseil de développement et la société civile.

Communauté urbaine du Grand Reims

BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024 ORDRE DU JOUR

M. Arnaud ROBINET	BC-2024-1	Procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 14 décembre 2023 Approbation
M. François MOURRA	BC-2024-2	Communes de Baslieux-lès-Fismes, Beaumont-sur-Vesle, Billy-le-Grand, Cernay-lès-Reims, Châlons-sur-Vesle, Fismes, Jonchery-sur-Vesle, Lavannes, Pévy, Pontfaverger-Moronvilliers, Saint-Brice-Courcelles, Tinquieux, Villers-Allerand et Witry-lès-Reims Travaux d'effacement de réseaux, de génie civil télécom et d'éclairage public Fonds de concours au SIEM
M. Alain WANSCHOOR	BC-2024-3	Commune de Thillois Terrain lieudit Les Ormisseaux Acquisition
M. Alain WANSCHOOR	BC-2024-4	Commune d'Aubilly Passage d'une canalisation d'eau pluviale Acte de servitude
M. Alain WANSCHOOR	BC-2024-5	Communes d'Auménancourt et de Saint-Etienne-sur-Suipe Passage d'une canalisation d'eau potable Acte de servitude
M. Alain WANSCHOOR	BC-2024-6	Commune de Chamery Passage de canalisations d'eau potable Acte de servitude
M. Alain WANSCHOOR	BC-2024-7	Commune de Chamery Passage de canalisations d'eau potable Convention
M. Mario ROSSI	BC-2024-8	Conventions de groupements de commandes

BC-2024-1 :

Procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 14 décembre 2023
Approbation

Étaient excusé(e)s : Xavier ALBERTINI, Cédric CHEVALIER, Jean-Pierre FORTUNÉ, Michel HUTASSE, Frédéric LEPAN, Colette MACQUART, Eric QUENARD, Anne-Sophie ROMAGNY

Étaient absent(e)s : M. Bruno COCHEMÉ, M. Alain HIRault, M. Eric LEGER, M. Pierre LHOTTE, M. Dominique POTAR, M. André TETENOIRE

Étaient représenté(e)s : Bertrand BOILLY par François MOURRA, Christophe CORBEAUX par Gilles DESSOYE, Thomas DUBOIS par Alain WANSCHOOR, Laure MILLER par Raphaël BLANCHARD, Nathalie MIRAVETE par Katia BEAUJARD, Jean-Marc ROZE par Mario ROSSI, Alain TOULLEC par Francis BLIN, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Monsieur Arnaud ROBINET

La présente décision a pour objet d'adopter le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 14 décembre 2023.

Des demandes de parole ? je n'en vois pas.

Des oppositions ? des abstentions ? je n'en vois pas

Votes : Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 0

La décision est adoptée.

Je passe la parole à François Mourra pour la décision 2.

BC-2024-2 :

Communes de Baslieux-lès-Fismes, Beaumont-sur-Vesle, Billy-le-Grand, Cernay-lès-Reims, Châlons-sur-Vesle, Fismes, Jonchery-sur-Vesle, Lavannes, Pévy, Pontfaverger-Moronvilliers, Saint-Brice-Courcelles, Tinquieux, Villers-Allerand et Witry-lès-Reims
Travaux d'effacement de réseaux, de génie civil télécom et d'éclairage public
Fonds de concours au SIEM

Étaient excusé(e)s : Xavier ALBERTINI, Cédric CHEVALIER, Jean-Pierre FORTUNÉ, Michel HUTASSE, Frédéric LEPAN, Colette MACQUART, Eric QUENARD, Anne-Sophie ROMAGNY

Étaient absent(e)s : M. Bruno COCHEMÉ, M. Alain HIRault, M. Eric LEGER, M. Pierre LHOTTE, M. Dominique POTAR, M. André TETENOIRE

Étaient représenté(e)s : Bertrand BOILLY par François MOURRA, Christophe CORBEAUX par Gilles DESSOYE, Thomas DUBOIS par Alain WANSCHOOR, Laure MILLER par Raphaël BLANCHARD, Nathalie MIRAVETE par Katia BEAUJARD, Jean-Marc ROZE par Mario ROSSI, Alain TOULLEC par Francis BLIN, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Monsieur François MOURRA

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux que va engager le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne, la présente décision a pour objet :

- de lui attribuer un fonds de concours d'un montant de 408 428,86 € sur les communes de Baslieux-lès-Fismes, Beaumont-sur-Vesle, Billy-le-Grand, Cernay-lès-Reims, Châlons-sur-Vesle, Fismes, Jonchery-sur-Vesle, Lavannes, Pévy, Pontfaverger-Moronvilliers, Saint-Brice-Courcelles, Tinquieux, Villers-Allerand et Witry-lès-Reims,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents ou actes relatifs aux travaux et communes listés dans le tableau récapitulatif.

Monsieur Arnaud ROBINET

Des demandes de parole ? je n'en vois pas.

Des oppositions ? des abstentions ? je n'en vois pas

Votes : Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 0

La décision est adoptée.

Je passe la parole à Alain Wanschoor pour la décision 3.

BC-2024-3 :

Commune de Thillois
Terrain lieudit Les Ormisseaux
Acquisition

Étaient excusé(e)s : Xavier ALBERTINI, Cédric CHEVALIER, Jean-Pierre FORTUNÉ, Michel HUTASSE, Frédéric LEPAN, Colette MACQUART, Eric QUENARD, Anne-Sophie ROMAGNY

Étaient absent(e)s : M. Bruno COCHEMÉ, M. Alain HIRault, M. Eric LEGER, M. Pierre LHOTTE, M. Dominique POTAR, M. André TETENOIRE

Étaient représenté(e)s : Bertrand BOILLY par François MOURRA, Christophe CORBEAUX par Gilles DESSOYE, Thomas DUBOIS par Alain WANSCHOOR, Laure MILLER par Raphaël BLANCHARD, Nathalie MIRAVETE par Katia BEAUJARD, Jean-Marc ROZE par Mario ROSSI, Alain TOULLEC par Francis BLIN, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public de transports en commun, la Communauté urbaine du Grand Reims souhaite déployer de nouveaux parcs relais, à ce titre, la présente décision a pour objet :

- d'autoriser l'acquisition, à la société Metivesles, d'un terrain d'environ 3 560 m² situé dans la zone lieudit les Ormisseaux à Thillois, afin d'y installer un parking relais pour la future liaison de transports publics de BHNS, au prix de 890 000 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente acquisition,
- de supporter les frais de notaire afférents à la vente estimés à 12 000 €.

Monsieur Arnaud ROBINET

Merci Alain.

Des demandes de parole ? je n'en vois pas.

Des oppositions ? des abstentions ? je n'en vois pas

Votes : Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 0

La décision est adoptée.

Alain Wanschoor pour les décisions 4 et 5.

BC-2024-4 :

Commune d'Aubilly

Passage d'une canalisation d'eau pluviale

Acte de servitude

BC-2024-5 :

Communes d'Auménancourt et de Saint-Etienne-sur-Suipe

Passage d'une canalisation d'eau potable

Acte de servitude

Étaient excusé(e)s : Xavier ALBERTINI, Cédric CHEVALIER, Jean-Pierre FORTUNÉ, Michel HUTASSE, Frédéric LEPAN, Colette MACQUART, Eric QUENARD, Anne-Sophie ROMAGNY

Étaient absent(e)s : M. Bruno COCHEMÉ, M. Alain HIRAUULT, M. Eric LEGER, M. Pierre LHOTTE, M. Dominique POTAR, M. André TETENOIRE

Étaient représenté(e)s : Bertrand BOILLY par François MOURRA, Christophe CORBEAUX par Gilles DESSOYE, Thomas DUBOIS par Alain WANSCHOOR, Laure MILLER par Raphaël BLANCHARD, Nathalie MIRAVETE par Katia BEAUJARD, Jean-Marc ROZE par Mario ROSSI, Alain TOULLEC par Francis BLIN, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

Les présentes décisions ont pour objet :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de servitude de passage avec le propriétaire de la parcelle privée pour intervenir sur une canalisation enterrée, dans le cadre de la restructuration de l'exutoire du réseau d'eaux pluviales sur la commune d'Aubilly,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec l'Association Foncière d'Auménancourt, un acte de servitude de passage de canalisations d'eau potable, moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire et définitive de 955,50 €, dans le cadre du projet de création d'un réseau d'eau potable entre les communes d'Auménancourt et de Saint-Etienne-sur-Suipe.

La Communauté urbaine du Grand Reims prend à sa charge les frais d'acte.

Monsieur Arnaud ROBINET

Merci Alain.

Des demandes de parole ? je n'en vois pas.

Des oppositions ? des abstentions ? je n'en vois pas

Décision n°BC-2024-4

Votes : Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 0

La décision est adoptée.

Décision n°BC-2024-5

Votes : Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 0

La décision est adoptée.

Toujours Alain Wanschoor pour les décisions 6 et 7.

BC-2024-6 :

Commune de Chamery
Passage de canalisations d'eau potable
Acte de servitude

BC-2024-7 :

Commune de Chamery
Passage de canalisations d'eau potable
Convention

Étaient excusé(e)s : Xavier ALBERTINI, Cédric CHEVALIER, Jean-Pierre FORTUNÉ, Michel HUTASSE, Frédéric LEPAN, Colette MACQUART, Eric QUENARD, Anne-Sophie ROMAGNY
Étaient absent(e)s : M. Bruno COCHEMÉ, M. Alain HIRault, M. Eric LEGER, M. Pierre LHOTTE, M. Dominique POTAR, M. André TETENOIRE

Étaient représenté(e)s : Bertrand BOILLY par François MOURRA, Christophe CORBEAUX par Gilles DESSOYE, Thomas DUBOIS par Alain WANSCHOOR, Laure MILLER par Raphaël BLANCHARD, Nathalie MIRAVETE par Katia BEAUJARD, Jean-Marc ROZE par Mario ROSSI, Alain TOULLEC par Francis BLIN, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

S'agissant de la commune de la Chamery et notamment des deux canalisations d'eau potable qui traversent le chemin rural dit des Grandes Vignes, attenant à une parcelle privée, les présentes décisions ont pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- avec le propriétaire de la parcelle, un acte de servitude de passage pour pouvoir intervenir sur ces deux canalisations d'eau potable,
- et avec la commune de Chamery, une convention pour autorisation de passage de canalisations d'eau potable et ouvrages annexes, à titre gratuit, sur le chemin rural.

La Communauté urbaine du Grand Reims prend à sa charge les frais d'acte.

Monsieur Arnaud ROBINET

Des demandes de parole ? je n'en vois pas.

Des oppositions ? des abstentions ? je n'en vois pas

Décision n°BC-2024-6

Votes : Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 0

La décision est adoptée.

Décision n°BC-2024-7

Votes : Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 0

La décision est adoptée.

Mario Rossi, décision 8.

BC-2024-8 :

Conventions de groupements de commandes

Étaient excusé(e)s : Xavier ALBERTINI, Cédric CHEVALIER, Jean-Pierre FORTUNÉ, Michel HUTASSE, Frédéric LEPAN, Colette MACQUART, Eric QUENARD, Anne-Sophie ROMAGNY

Étaient absent(e)s : M. Bruno COCHEMÉ, M. Alain HIRault, M. Eric LEGER, M. Pierre LHOTTE, M. Dominique POTAR, M. André TETENOIRE

Étaient représenté(e)s : Bertrand BOILLY par François MOURRA, Christophe CORBEAUX par Gilles DESSOYE, Thomas DUBOIS par Alain WANSCHOOR, Laure MILLER par Raphaël BLANCHARD, Nathalie MIRAVETE par Katia BEAUJARD, Jean-Marc ROZE par Mario ROSSI, Alain TOULLEC par Francis BLIN, Catherine VAUTRIN par Arnaud ROBINET

La présente décision a pour objet :

- d'autoriser la constitution des groupements de commandes pour les marchés, dont la liste vous a été transmise lors de la convocation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

Monsieur Arnaud ROBINET

Merci Mario.

Des demandes de parole ? je n'en vois pas.

Des oppositions ? des abstentions ? je n'en vois pas

Votes : Pour : 46, Contre : 0, Abstention : 0

La décision est adoptée.

Fin de la partie publique : 18h50

La séance est levée à 19h50.

Fait à Reims, le 20 mars 2024

Le Président,
Arnaud ROBINET



Arnaud Robinet

Le Secrétaire
Claudine ROUSSEAUX



Claudine Rousseaux

Le Vice-Secrétaire
Katia BEAUJARD



Katia Beaujard